

Genève, janvier 2010.

## Votre nouvelle carte multiservices UNIGE

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir une nouvelle carte multiservices de l'Université de Genève. Le site [www.unige.ch/cartes](http://www.unige.ch/cartes) vous fournit toutes les informations utiles à son sujet. Veuillez toutefois noter que la carte délivrée par la Faculté de médecine comporte la particularité d'être munie d'une seconde puce électronique pour pouvoir être utilisée comme badge d'accès aux bâtiments et locaux protégés de la zone Médecine (Centre Médical Universitaire, Section de Médecine Dentaire et Villa Thury). Cette carte se distingue visuellement de la carte multiservice UNIGE standard par un ordonnancement différent des images sur le côté pile (*voir rubrique "Distribution" du site*).

Si c'est la première carte multiservices que vous recevez, veuillez prendre note des instructions suivantes :

- pour rendre votre carte pleinement opérationnelle, vous devez encore la valider dans une borne de validation (*liste des emplacements : voir rubrique "Informations pratiques" du site*),
- en cas de perte ou vol, pensez à faire immédiatement bloquer votre carte (*marque à suivre : voir rubrique "Informations pratiques" du site*), en prenant soin de signaler qu'il s'agit de la version spécifique à la Faculté de médecine,
- si vous possédiez une ancienne carte d'accès Tyco de la Faculté de médecine, vos droits d'accès ont été automatiquement transférés sur votre carte multiservices,
- au cas où vous auriez besoin d'accéder à des bâtiments ou locaux d'une autre faculté, vous devez en faire la demande auprès de l'administration de la faculté hôte.

S'agit-il d'une carte de remplacement suite à une perte ou un vol ?

- dans ce cas, vos droits d'accès sur la zone Médecine ont été automatiquement reconduits sur votre nouvelle carte,
- en revanche, d'éventuels droits d'accès sur d'autres zones n'auront été reconduits que si vous avez expressément mentionné leur existence au Centre d'Accueil des Demandes (CAD) lors de votre demande de carte de remplacement. Pour les faire restaurer a posteriori, veuillez contacter le CAD, tél. 97000 ou <mailto:cad@unige.ch>.

Si vous possédiez auparavant une carte multiservices UNIGE standard, et qu'une nouvelle carte vous est délivrée suite à votre demande de pouvoir accéder à la zone Médecine, ou alors parce que vous avez entre-temps acquis le statut d'assistant-e ou de collaborateur-trice à la Faculté de médecine :

- votre ancienne carte peut être détruite,
- le cas échéant, vous devez contacter le CAD, tél. 97000 ou <mailto:cad@unige.ch>, pour faire transférer sur la nouvelle carte les droits d'accès que vous possédiez avec l'ancienne sur d'autres zones.

Vous conserverez cette carte pendant toute la durée de votre engagement à l'Université de Genève. A l'échéance de la date de validité qui y est inscrite, veuillez à la valider à nouveau dans une borne.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Services administratifs de la Faculté de médecine